

**2009/1274 - Subvention à la SPA pour le dispensaire de Lyon** (Direction de l'Ecologie Urbaine) (BMO du 20/04/2009, p. 0671)

Rapporteur : M. TETE Etienne

M. TETE Etienne, rapporteur : Monsieur le Maire, pour la subvention à la SPA d'un montant de 7.000 euros, soit une baisse de 30 % par rapport à l'année dernière, vous pouvez observer qu'à la demande de l'administration financière, la SPA participe à la rigueur budgétaire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)